

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 09 DECEMBRE 2020

Délibération n°2020-22 : Dispositif d'action sociale en faveur des personnels de l'Ecole – contribution de l'établissement aux gratifications de Noël

Le conseil d'administration, dans sa séance du 9 décembre 2020,

ARRETE

la contribution de l'établissement aux gratifications de Noël 2020 pour les enfants du personnel de moins de douze ans à 1530,50 €, qui se répartit de la façon suivante :

- 1005 € de chèques-cadeaux (30 € par enfant pour 33 enfants);
- 462,5 € de places de spectacle (18,50 € par place pour 25 enfants);
- 63 € de « bons goûters » (4,5 € par bon pour 14 enfants).

Nombre de votants : 20

Pour: 20 Contre: 0 Abstention: 0.

> Le président du conseil d'administration de l'Ecole nationale des chartes

Louis GAUTIER

Membre du campus Condorcet

65, rue de Richelieu F-75002 Paris T +33 (0)1 55 42 75 00